

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**18 OCTOBRE 2010  
20 H 00**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 octobre 2010, à 20 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

---

**MOMENT DE RÉFLEXION**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

Aucune assistance dans la salle.

**2010-357**

**Restauration de la Maison Saint-Louis  
Révision de la portée des travaux  
Adjudication du contrat : AXE Construction inc.**

Considérant un 2<sup>e</sup> appel d'offres public pour la restauration de l'enveloppe, de la structure et de l'aménagement intérieur de la Maison Saint-Louis (révision de la portée des travaux) ;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation conjoint de la firme Jacques Nadeau, architecte, mandatée à cet effet, et du directeur des Services techniques ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Axe Construction inc.* de Sainte-Julie, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 4 octobre 2010, les travaux de restauration de l'enveloppe, de la structure et de l'aménagement intérieur de la Maison Saint-Louis, pour la somme forfaitaire de 331 981 \$, plus taxes applicables.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 735.

*Certificat de la trésorière numéro 2139*

Adoptée.

**2010-358 Demande de dérogation mineure n° 1058-38-0690  
199, chemin du Petit-Bois – Zone C-575 (installation enseigne)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre l'installation d'une enseigne détachée dont la superficie d'affichage dépasse le maximum prévu au règlement ;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 10-09-61 du 15 septembre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande sous réserve de certaines conditions ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 1<sup>er</sup> octobre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la dérogation mineure DM 1058-38-0690 afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée dont la superficie totale est de 6,6 m<sup>2</sup> alors que la superficie maximale permise serait de 2,8 m<sup>2</sup>, sous réserve des conditions exprimées à la résolution CCUE 10-09-61.

Le terrain porte les numéros de lots P-108, P-108-1-2 et P-617 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-575.

La résolution 2010-220 du 7 juin 2010 est amendée en conséquence.

Adoptée.

**2010-359 Demande de dérogation mineure n° 0960-47-3879  
7-9, rue Rioux – Zone H-613 (entrée charretière)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin d'autoriser l'aménagement d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière aux dimensions dérogoires, alors que le règlement de zonage l'interdit ;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 10-09-57 du 15 septembre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 1<sup>er</sup> octobre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la dérogation mineure DM 0960-47-3879 afin de permettre la localisation d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière à moins de 1 mètre du bâtiment principal et d'une case de stationnement dont la largeur est de 1,89 mètre, conditionnellement à l'obtention d'une servitude de 61 cm sur le lot voisin (106-31P).

Le terrain porte les numéros de lots P-104, P-105, P-106-31 et P-106-32 du cadastre officiel du village de Varennes, dans la zone H-613.

Adoptée.

**2010-360 Demande de dérogation mineure n° 0958-65-2125  
95, rue du Saint-Laurent – Zone H-520 (marge arrière)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour réduire la marge arrière d'un bâtiment principal en vue de la construction d'une nouvelle résidence ;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 10-09-58 du 15 septembre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 1<sup>er</sup> octobre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

**En conséquence**, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la dérogation mineure DM 0958-65-2125 afin de permettre l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal à une distance de 3 mètres de la ligne arrière alors que la réglementation municipale prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres, le tout conformément aux plans UR-2010-2029A4 et UR-2010-2029A5.

Le terrain porte le numéro de lot 92-598 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-520.

Adoptée.

**2010-361 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-57-9201  
Installation d'enseignes détachée, murale et sur auvent  
2069, route Marie-Victorin (Restaurant Délice d'Asie)**

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolutions numéros CCUE 10-08-58 du 18 août 2010 et 10-09-56 du 15 septembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-57-9201 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne détachée, de deux enseignes murales et d'enseignes sur auvent au 2169, route Marie-Victorin et ce conformément aux plans UR-2010-2026A2, UR-2010-2026A3 et UR-2010-2026A4.

Adoptée

**2010-362 Évaluation environnementale de site, phase 1  
Caractérisation environnementale sommaire  
Terrain secteur chemin de la Pointe-aux-Pruches (lots P-207 et P-208)  
Mandat à la firme LVM**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accorde un mandat à la firme LVM de Longueuil pour la réalisation d'une étude environnementale, phase I et caractérisation environnementale sommaire sur un terrain vacant dans le secteur du chemin de la Pointe-aux-Pruches (lots P-207 et P-208), conformément à sa proposition de services professionnels du 15 octobre 2010, pour un montant forfaitaire de 21 725 \$, plus taxes applicables.

Monsieur Denis Marchand, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, est autorisé à entériner ladite offre de services professionnels au nom de la Ville de Varennes.

*Certificat de la trésorière numéro 2140*

Adoptée.

### **2010-363 Fonds Municipal Vert - Demande de subvention**

Considérant le projet de la Ville de Varennes de construire une nouvelle bibliothèque multifonctionnelle qui serait le premier bâtiment public « Net-Zéro » au Canada ;

Considérant que ce bâtiment serait autonome en énergie, jouerait un rôle de premier plan pour Varennes et serait un pivot autour duquel l'administration municipale axera un nombre important de mesures de gestion orientées vers le développement durable ;

Considérant la participation active de CAMNET Énergie dans le cadre de la planification du bâtiment ;

Considérant que ledit projet répondrait parfaitement aux critères du Fonds Municipal Vert, secteur énergie, pour l'obtention d'une aide financière et de financement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal mandate madame Josée Lamoureux, MBA, directrice générale adjointe, à signer toute demande d'aide financière pour une étude de faisabilité ou pour une demande de financement du projet décrit dans les précédents considérants ;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme son intérêt marqué à la construction de ladite bibliothèque multifonctionnelle « Net-Zéro », dont le règlement d'emprunt, en cours d'adoption, est au montant de 8,5 M \$.

Adoptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 06.*

*Le Maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA